



Joussour

« Passerelles »

15
Sept. 2007

Bulletin de l'Association Racines et Citoyenneté

Edito

Début juillet dernier, un jeune homme se noyait dans le canal de dérivation de la Meuse (voir détails en page 6). Deux mois après son tragique décès, une certitude : Il n'est pas mort parce que, coupable d'un vol, il fuyait la police qui faisait « son travail ». Il est mort parce que, tout à fait innocent, il avait le faciès et le profil du « coupable idéal » : un jeune belge d'origine étrangère.

Il est mort parce que la police fait peur. Une police qui est principalement formée et préparée pour pourchasser les petits vols et les infractions de circulation routière. Les grands voleurs et les fraudeurs du fisc et de la sécurité sociale, eux, n'ont rien à craindre. Ils planquent leur larcin dans les paradis fiscaux ou sur des comptes secrets et attendent tranquillement les amnisties fiscales. Pendant qu'on multiplie et affine le quadrillage de contrôle, de prévention, d'« éducation des rues » contre les jeunes, les grands voleurs bénéficient — est-ce un hasard ? — d'une inspection des finances avec un nombre gravement insuffisant de contrôleurs. Et il y en a eu encore moins avec un ministre MR — est-ce encore un hasard ?

Pendant que les jeunes d'origine étrangère n'ont même pas droit à la présomption d'innocence, les grands voleurs ont droit à l'impunité et à la protection d'un secret bancaire anachronique et quasi unique en Europe. Résultat : zèle disproportionné et agressivité contre les uns, tendre laxisme pour les autres. Le mot « scandale » n'est pas assez fort pour décrire cette situation.

Il n'est pas assez fort non plus pour qualifier l'attitude du Ministre Courard (PS) au moment de donner suite aux demandes de reconnaissance des mosquées de Liège et d'ailleurs (voir détails en page 2). En se pliant à l'avis de la Sûreté de l'Etat

pour décider du refus, il a du coup frappé de suspicion les demandeurs. Une suspicion qu'il n'y a pas moyen de lever : les motifs de la Sûreté sont protégés par le « secret d'Etat » et la décision du Ministre par l'inexistence de toute voie de recours judiciaire (*).

C'est ainsi que certaines catégories de citoyens, ont le *devoir* d'accepter d'être toujours suspects sans avoir le *droit* de savoir de quoi on les accuse. On a déjà parlé ici de « l'apartheid légal » qu'impliquent les lois et mesures de la « lutte contre le terrorisme ». En voilà un aspect particulièrement révoltant !

En conclusion, voici notre revendication : *l'égalité de tous devant la justice et une police qui fonctionne dans le respect des lois et sans préjugés envers telle ou telle partie de la population.* ■

L'équipe

(*) La Sûreté dont se prévaut le Ministre n'était évidemment au courant de rien quand ses amis de parti à Charleroi piquaient dans la caisse, casaient les copains et se payaient de bons restaurants avec l'argent du contribuable — bien à l'abri dans le cocon des « communautarismes » sociaux et partisans !

sommaire

Chronique	2
Elections législatives	4
Liège : mort d'un innocent	6
Documentation	7

Chronique

Cette chronique est réalisée à partir du journal Le Soir et de la revue de la presse belge du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI, Bruxelles), sur le site <http://www.cbai.be/documentation/presse.html>

Racisme et discriminations

L'islamophobie : les nouveaux habits du racisme

Udo Ulfkotte est un ancien conseiller du gouvernement chrétien-démocrate allemand sous Helmut Kohl. Il a décidé d'organiser une manifestation européenne à Bruxelles contre « l'islamisation de l'Europe ». Et il a choisi pour cela la date symbolique du 11 septembre - date anniversaire des attentats de New-York. La manifestation ayant été interdite par le bourgmestre (PS), Ulfkotte a pris comme avocat le sénateur Coviliers du VB (extrême droite flamande) et rencontré le chef de file de ce dernier parti. Il avait auparavant rencontré un autre militant du VB (Bart Debie), commissaire d'Anvers condamné pour violence policière et falsification de P.-V. dans une affaire où la victime était un Belge d'origine turque.

D'autres groupes et partis d'extrême droite dans toute l'Europe ont les uns après les autres soutenu l'appel à manifester : des néonazis allemands, le groupe d'extrême droite francophone *Nation*, le groupe xénophobe britannique *No Sharia Here*, le parti danois *SIAD* (ces deux derniers faisant partie de la coalition *Stop the islamisation of Europe*).

Cette manifestation fait partie d'une vaste campagne de stigmatisation de la communauté musulmane dont les signes sont de plus en plus nombreux : les caricatures de Mahomet au Danemark ; les tentatives d'interdiction du Coran en Hollande ; les agressions contre les imams en Angleterre ; les manifestations violentes contre la construction de mosquées en Allemagne ; les déclarations du Pape sur le caractère violent de l'Islam ; les déclarations de son secrétaire

particulier sur le danger que représente les « tentatives d'islamisation de l'Europe pour l'identité de l'Europe », etc...

Cette campagne d'incitation à la haine raciste est basée sur l'idée que tous les musulmans, par nature, sont des terroristes et des extrémistes potentiels (d'où le choix de la date du 11 septembre) et que les Européens qui ne sont pas de culture chrétienne sont des citoyens de seconde catégorie.

Le premier but de cette campagne est de diviser les gens, de les monter les uns contre les autres pour détourner leur attention des dégâts sociaux de l'extrémisme néolibéral. Le deuxième but est d'intimider certains citoyens pour les pousser à accepter d'avoir moins de droits : il a un caractère répressif. Sous cet aspect, cette campagne est

le corollaire des lois discriminatoires de la « lutte contre le terrorisme » promues par une Ministre qui appartient au même parti (PS) que celui qui s'est soumis à l'avis de la Sécurité de l'Etat pour ne pas reconnaître les mosquées, que celle qui laisse les directions d'école interdire le port du foulard, que celui qui interdit ce même foulard aux assesseurs des bureaux de vote, etc... (Source : *Le Soir*, 10-18-19-20-21/08/07, 11/09/07)

Cette situation de participation des pouvoirs publics au développement de ce nouveau racisme est confirmé par le dernier rapport de la Commission du Conseil de l'Europe contre le Racisme et l'Intolérance (Ecrid). Il pointe en particulier les problèmes posés par « la lutte contre le terrorisme » et souligne que cette lutte a entraîné « l'adoption de législations directement ou indirectement discriminatoires ainsi que des pratiques discriminatoires de la part des pouvoirs publics ». (*La Libre Belgique*, 25/05/07 d'après les agences AFP et Reuters)

Culte musulman

En Région wallonne, il y avait 2079 lieux de culte reconnus et financés par les pouvoirs publics : le fédéral pour le traitement des imams, le régional pour l'entretien des lieux et le communal pour les paroisses catholiques. Parmi ces lieux subsidiés, il y avait 2002 églises catholiques, 54 temples protestants, 19 églises orthodoxes (avec leurs deux grandes tendances), 3 synagogues, et 1 église anglicane. Depuis fin juin dernier, 43 mosquées (sur 130 demandes) sont venues s'ajouter au nombre : 60% appartiennent à la communauté d'origine turque et 40% à la communauté originaire du monde arabe. Pendant 30 ans, l'islam est resté le seul culte qui était privé de financement public.

Dans la province de Liège, seules 12 mosquées ont été reconnues et s'ajoutent aux 461 églises catholiques, 12 temples protestants, 3 églises orthodoxes et une synagogue. A Liège-ville, aucune mosquée de la communauté originaire du monde arabe n'a été reconnue.

Pourquoi certaines mosquées n'ont pas été reconnues ? Le ministre Courard (PS) répond qu'il a suivi l'avis de la Sûreté de l'Etat (*Le Soir*, 20/06/07). Depuis 2004 en effet, un accord entre les gouvernements fédéral et régional prévoit que la Sûreté doit être consultée pour toute demande de reconnaissance. L'avis de la Sûreté est « fondé sur des éléments concernant la sécurité de l'Etat ou l'ordre public ». S'il est négatif, les lieux de culte concernés n'ont pas accès au rapport de la Sûreté pour se défendre et aucune voie de recours judiciaire n'est prévue. Les déboutés ne peuvent que réintroduire une nouvelle demande. Opacité et arbitraire donc ! Et jusqu'ici, seule la communauté musulmane en fait les frais. ■

Né à Casablanca en 1960, Chokri Mahassine est arrivé avec ses parents en Belgique à l'âge de 5 ans. Il obtient son agrégation en sciences et géographie. Depuis 2002, Il est le créateur et l'animateur d'un festival annuel de musique pour les 55 ans dont le succès est allé grandissant.

Mais auparavant, en 1999, il devient le premier député fédéral (pour le PS flamand) d'origine marocaine, puis sénateur jusqu'à en 2001. Il est, cette même année, élu conseiller communal à Bourg-Léonard (Limbourg). En 2003, il s'installe à Genk et est élu au Parlement fédéral avec 17.930 voix de préférence. C'est cette année-là, qu'on licenciat à tour de bras à l'usine Ford de Genk : il organise un concert gratuit en solidarité avec les travailleurs. En 2004, il est élu au Parlement flamand avec 17.995 voix.

Tout cela n'a pas empêché ce qui lui est arrivé à la mi-août de cette année, à cause de son faciès, dans un restaurant de Hasselt qui se transforme en discothèque aux petites heures. Ayant appris qu'on refusait l'entrée à certains, il a voulu tester par lui-même. Sous prétexte qu'il n'était pas « un client régulier », il a été interdit d'entrée ainsi qu'une autre personne d'origine étrangère, pendant que, sous ses yeux, des dizaines d'autres entraient sans difficulté. Pourtant, Mahassine n'a pas déposé plainte. Il explique : « *je veux simplement que tout le monde puisse entrer dans ce resto, sans considération d'origine, et il y a plus de chance de convaincre les propriétaires en parlant avec eux* ».

Mais il en garde un mauvais souvenir : « *vous ne pouvez pas savoir, dit-il, combien c'est humiliant de voir les portes qui se ferment devant vous. C'est comme ça qu'on fait des jeunes agressifs et récalcitrants* ».

La discrimination dictée par le racisme ordinaire de 'Monsieur tout le monde' a empêché Mahassine de danser un peu. Mais qu'en est-il de celles qui sont empêchées, en toute légalité, d'avoir un travail, de choisir leur école ou d'être assesseurs par des règlements et circulaires ou par des mesures tacites contre le port du foulard ? (*Le Soir*, 13/08/07). ■

Ce qu'on peut faire avec la Convention de Dublin

La Convention de Dublin permet de renvoyer les demandeurs d'asile dans le pays de l'Union européenne où ils ont fait leur première demande d'asile ou par lequel ils ont transité. Or les procédures d'asile ne sont pas harmonisées. En Suède, par exemple, les demandeurs d'asile sont très protégés, alors qu'en Grèce ils ne le sont pas du tout. Il s'ensuit que le droit d'asile peut tout simplement ne pas être appliqué. C'est ce que prouve dramatiquement ce qui est arrivé à un vieux couple d'Irakiens.

Le fils de ce couple est arrivé en Belgique il y a 3 ans. Le statut de réfugié lui a été accordé et il est sur le point d'être naturalisé. Voulant le rejoindre, ses parents sont passés par la Grèce qui a rejeté leur demande d'asile. Ils ont alors payé un passeur pour rentrer en Belgique. Mais l'Office des étrangers a décidé d'appliquer la Convention de Dublin. Il les détient dans un centre fermé en vue de leur expulsion vers la Grèce qui ...n'accorde pas l'asile aux Irakiens.

L'Office des Etrangers refuse ainsi de tenir compte des clauses humanitaires qui obligent moralement les Etats de prendre leur responsabilité dans l'accueil quand il s'agit d'un regroupement familial. Le refus « technique » est donc ici une ruse pour se débarrasser de cette responsabilité - en se cachant cyniquement derrière la législation européenne. (*Le Soir*, 08/06/07 et 20/06/07)

Le Mouvement des sans-papiers

depuis le début de l'année 2006, les sans-papiers ont initié un large mouvement de lutte pour leur régularisation. Organisés pour la première fois de façon autonome, ils ont occupé des lieux de culte et des édifices publics. Ils ont organisé des manifestations, des grèves de la faim, des sit-in, des interpellations politiques.

Très important aussi : un grand mouvement de solidarité s'est créé autour des sans-papiers. C'est ainsi qu'ils ont ensemble acquis assez de force pour, à la veille des élections, obliger les grands partis à prendre position sur la régularisation. Mais, étant donné le résultat des élections, seul un des trois partis francophones favorables à la régularisation (le Cdh) est aujourd'hui en lice pour la formation du futur gouvernement, et il n'est pas en position de force pour poser des exigences en cette matière. De surcroît, le parti qui a gagné les élections en Flandre (Les sociaux-chrétiens flamands) propose de créer une « commission d'avis » sur les demandes de régularisation, mais ne veut pas voir les critères à appliquer inscrits dans une loi. (*Le Soir*, 16-17/06/07 et 18/06/07)

Depuis ce printemps, la plupart des occupations ont pris fin. Mais le mouvement ne s'est pas arrêté pour autant. Une grande manifestation a été organisée le 17 juin dernier pour faire pression sur les négociateurs du gouvernement. Elle a reçu l'appui des deux grands syndicats et a rassemblé près de 10.000 personnes à Bruxelles.

L'affaire Angélica

Le 30 juin dernier, une fillette équatorienne de 11 ans et sa mère (une militante de l'Union de défense des sans-papiers), ont été arrêtées et détenues dans un centre fermé de Bruxelles. La Belgique viole ainsi les conventions internationales sur les droits de l'enfant auxquelles elle a adhéré. Elle viole aussi la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (la Belgique a déjà été condamnée pour un cas similaire en 2002). L'affaire, très médiatisée, a suscité l'indignation : citoyens et associations ont multiplié les sit-in devant le centre fermé.

La petite Angélica est ainsi devenue le symbole du martyr de tous les enfants détenus en centres fermés. Elle n'est pas en effet un cas exceptionnel : le nombre d'enfants enfermés va croissant. Côté partis : CDH et Ecolo sont contre l'enfermement des enfants. le PS est contre aussi, mais cela fait 8 ans qu'il est au gouvernement qui les enferme. Sans surprise, le MR est pour l'enfermement. - A ne pas oublier ! ■

Elections Législatives

Voie ouverte au mouvement social

Aux élections du 10 juin dernier, 7,5 millions d'électeurs étaient appelés à élire 150 députés et 40 sénateurs. Près de 700.000 personnes n'ont pas participé au vote, chiffre en augmentation par rapport à 2003 (de 8,1 à 8,9%). Les votes blancs et nuls sont restés stables (autour de 5%). Quelles leçons tirer des résultats ?

Nouvelle victoire de la droite (1)

Par rapport aux grandes options socio-économiques et politiques, l'extrême droite (VB, FN) a avancé en nombre de voix. La droite (MR, VLD, LDD), est l'option qui a recueilli le plus de voix : près de 2 millions (*voir tableau 1*). La droite et l'extrême droite ont des divergences dans les méthodes politiques et les priorités, mais leurs programmes économiques et sociaux sont très proches (*voir encadré*). Le bloc de droite qu'elles forment ensemble - avec une frange difficile à quantifier de ce qu'on appelle le « centre » - a remporté une nouvelle victoire aux dernières élections : 64 sièges avec 42,3% des voix.

Mais, derrière cette victoire apparente, il y a une petite défaite tout à fait significative. Par rapport au scrutin de 2003, ce bloc de droite perd en fait 4 sièges : 1 par l'extrême droite et 3 par la droite. Il perd aussi le poste de premier ministre. Cette défaite est significative parce que ce sont les éléments les plus souples (VLD-MR) de ce bloc qui dirigeaient le gouvernement sortant. Mais cette souplesse n'a pas suffi. L'électeur a dit non à l'option qu'ils représentaient et, en passant, a sanctionné leurs coalisés de centre-gauche. Plus durement, surtout parce que le centre-gauche, dans pareille coalition, ne pouvait obtenir que peu de choses pour ses électeurs. Pire, il a laissé passer des mesures anti-sociales, comme le montre l'exemple de l'électricité (2).

Wallonie et Bruxelles

Cette petite défaite de la droite sur le plan national se vérifie tout aussi bien pour la Wallonie-Bruxelles (*voir tableau 2*). La droite (MR) y gagne en voix, mais perd un

siège (deux si l'on compte le député transfuge de centre-droit). Mais, plus important, elle perd un siège à Liège et un autre dans son propre fief : le Brabant wallon. Et à chaque fois au profit de l'option de centre-gauche qui n'était pas au gouvernement (Ecolo).

Les deux options de centre-gauche réunies ont 28 sièges avec 16% de voix, contre 23 sièges avec 12,5 % pour la droite. Elles sont majoritaires dans 5 circonscriptions sur 6, avec plus de 40% des voix dans 3 d'entre elles. Cela s'explique par le fait que les voix perdues par le PS se sont principalement portées sur l'autre composante de centre-gauche et dans une moindre mesure sur le centre-droit (CDH). Dans le même temps, l'extrême droite (FN) ne progresse pas du tout dans 4 circonscriptions sur 6, et très peu dans la reste. Résultat : la droite a peut-être remporté une victoire sur le PS, mais elle a perdu contre le centre-gauche (24 sièges pour la droite contre 29 en 2003 et 23 sièges contre 28 en 2007).

Ces tendances apparaissent aussi à travers un autre indice : le MR et Ecolo progressent partout en nombre de voix mais le MR perd 1 siège au total tandis qu'Ecolo en gagne 4, dont deux aux dépens de ce même MR et dans deux circonscriptions différentes (3).

Liège

Ces tendances sont encore mieux illustrées par les résultats de la circonscription de Liège (*voir Tableau 3*). La droite (MR) progresse en nombre de voix mais

perd un siège. La première composante de centre-gauche (PS), sanctionnée, recule en nombre de voix mais sans perte de sièges. La deuxième composante (Ecolo) progresse en nombre de voix et gagne un siège aux dépens de la droite. Le centre-gauche reste dominant (7 sièges contre 6 pour la droite en 2003 et 8 sièges contre 5 en 2007). L'extrême droite recule en nombre de voix, tandis que progresse la gauche proprement dite (PTB, PC, CAP) : elle double le nombre de ses voix, même si ce nombre reste encore minime.

Le « front du refus »

Ces mêmes tendances ont une expression plus radicale. Elle apparaît d'abord dans les 8,9% d'abstention : plus de 780.000 électeurs n'ont pas participé au scrutin, ce qui est énorme pour un pays où le vote est obligatoire et où l'abstention est punie par une amende. Elle apparaît ensuite dans les plus de 5,1% de votes blancs et nuls : plus de 360.000 personnes. Elle apparaît enfin dans les 4,2% d'électeurs, soit 320.000 personnes, qui ont tourné le dos aux grands partis et voté pour une petite liste. Au total, si l'on additionne ces trois catégories, ce « front du refus » pèse plus de 1.500.000 électeurs, soit plus d'un électeur sur cinq. Ce n'est pas rien. Si l'on ajoute à ceux-là les votants pour Groen/Ecolo (9,1%), on a là un bloc de plus de 27 % de personnes dont l'attitude ou le vote expriment un mécontentement, plus ou moins diffus du point de vue de la conscience des enjeux, mais bien réel. (*voir Le Soir du 12/06/07*).

Or ce mécontentement a un rapport avec les grandes tendances du scrutin : recul de la droite,

Le bloc de droite

Les deux tendances du bloc de droite veulent moins de protection pour les travailleurs (diminution des salaires, précarisation et flexibilisation des conditions de travail, limitation des droits syndicaux, conditionnement des allocations...) et plus de protection pour les entrepreneurs (moins d'impôts directs et plus d'indirects, réduction des cotisations sociales, soutien de la « compétitivité » aux dépens des salariés...). Toutes les deux aussi privilégient la répression dans la solution des problèmes sociaux et d'immigration. Toutes les deux enfin, au delà des apparences, sont profondément hostiles à l'égalité des droits entre tous les citoyens (allochtones et autochtones) et favorables, en alliance avec les Etats-Unis, à une politique extérieure d'oppression et d'exploitation des pays et peuples faibles.

sanction de l'allié de centre-gauche au gouvernement et progrès d'Ecolo et du centre-droit. Mais il a surtout un rapport avec ce qui se passe dans le mouvement social : grèves de plus en plus dures (Ford-Genk, Volkswagen-Forest, Flexus...), grèves « sauvages » (Aéroports de Zaventem et de Charleroi, TEC...), grèves et manifestations des travailleurs de toutes sortes de secteurs, manifestations de solidarité avec les résistances au Moyen-Orient ou avec les sans-papiers, apparition de nouvelles formes d'organisation autonomes, tendance au regroupement dans les partis de gauche, tendance aux dissensions dans d'autres, etc...

Au moment où la droite se prépare, en alliance avec le centre-droit, à relancer les mesures en faveur des plus riches (*voir encadré p. 4*), toutes les résistances directes vont donc se poursuivre et se renforcer : les résistances de ceux qu'on veut faire travailler plus avec un salaire moindre, ceux qu'on veut faire travailler dans la précarité et la flexibilité, ceux qui sont discriminés et stigmatisés, ceux qui sont livrés aux employeurs au noir faute de régularisation, ceux qui sont pressurés par le gonflement des impôts indirects, etc... Or, toutes ces résistances se feront dans de meilleures conditions : le centre-gauche sera dans l'opposition et aura donc moins de raisons d'en étouffer l'essor. C'est là l'une des conséquences majeures du scrutin du 10 juin. ■

(1) L'analyse qui suit ne prend en compte que les résultats à la Chambre.

(2) Les coalisés de centre-gauche ont voté la libéralisation de celle-ci et l'ont, comme les autres, « vendue » en prétendant que la concurrence allait abaisser les prix. Or, non seulement ce n'est pas le cas, mais de plus cette électricité est devenue plus chère pour les communes aussi (éclairage public), et le consommateur va sans doute payer plus de taxes pour compenser les pertes.

(3) Un des 2 sièges perdus par le MR a été récupéré dans le Hainaut. Cette circonscription est la seule où les 3 sièges perdus par le PS ont été équitablement partagés entre les trois autres partis.

(4) Mouvement Pour l'Education est la seule liste qui ne comportait que des candidats d'origine non-européenne.

**Tableau 1 : Résultats du Royaume
par options socio-économiques et politiques
(Chambre : 150 sièges)**

Options	2003			2007			Evolution voix/sièges
	voix	%	sièges	voix	%	sièges	
Extrême droite (VB+ FN)	891.419	13,6	19	931.229	13,96	18	+ / -1
Droite (VLD+MR+LDD)	1.758.175	26,8	49	1.893.166	28,38	46	+ / -3
Centre-droit (CD&V+CDH)	1.431.808	21,9	30	1.639.027	24,57	40	+ / +11
Centre-gauche (SP.A/S + PS+ GROEN+ECOLO)	2.199.065	33,5	52	2.015.383	30,20	46	- / -6
Gauche (PVDA/PTB, CAP, PC)	32.190	0,5	0	96.181	1,15	0	+ / =

**Tableau 2 : Résultats de Wallonie - Bruxelles
(Chambre : 62 sièges)**

Partis	2003		2007		Evolution voix/sièges
	voix	sièges	voix	sièges	
MR	748.952	24	835.073	23	+ / -1
PS	855.992	25	724.787	20	- / -5
CDH	359.660	8	404.077	10	+ / +2
ECOLO	201.118	4	340.378	8	+ / +4
FN	130.012	1	131.385	1	+ / =
PTB	11.298	0	17.414	0	+ / =

**Tableau 3 : Résultats de la circonscription de Liège
(Chambre : 15 sièges)**

Partis	2003			2007			Evolution voix/sièges
	voix	%	sièges	voix	%	sièges	
MR	186.582	30,7	6	190.699	30,5	5	+ / -1
PS	216.293	35,6	6	200.450	32,1	6	- / =
CDH	91.469	15,1	2	88.874	14,2	2	- / =
ECOLO	46.026	7,6	1	84.604	13,6	2	+ / +1
FN	29.134	4,8	0	28.177	4,5	0	- / =
PTB	4.606	0,8	0	6.323	1,0	0	+ / =

**Tableau 4 : Résultats des candidats originaires du monde arabe
(Chambre : circonscription de Liège — aucun élu)**

Candidats	Pays d'origine	Listes et partis	voix	Candidats	Pays d'origine	Listes et partis	voix
H. Bousetta	Maroc	PS	7.863	R. Rassaa	Tunisie	PTB	218
A. Boushaba	Maroc	CDH	2.447	H. Aatiaoui	?	MPE	118
M. Guermit	Algérie	MPE (4)	433	O. Chiguer	Maroc	MPE	114
J. Laaouej	Maroc	PTB	250	F. Boudkhili	?	MPE	112
A. Guermit	Algérie	MPE	238	L. Toubali	?	MPE	110

Rectificatif : dans notre précédent numéro, nous avons écrit qu'un citoyen d'un état membre de l'Union Européenne pouvait être candidat aux élections législatives belges. C'est une erreur. Nous nous en excusons.

Liège

Un jeune, victime de la peur qu'inspire la police

Le vendredi 6 juillet dernier, Khalid Cherai, un jeune à peine sorti de l'adolescence, est mort noyé dans le canal de dérivation de la Meuse à Liège. Les circonstances de sa mort sont interpellantes.

Que s'est-il passé ?

Ce jour-là, vers 23 heures, le jeune Khalid se trouve avec ses copains sur le square du Longdoz quand il est interpellé par des policiers. Ils le soupçonnent d'un vol de sac à l'arraché qu'il n'a pas commis - comme le reconnaîtront par la suite les enquêteurs devant la famille.

Khalid panique et c'est compréhensible. Il a déjà été enfermé à tort pendant 110 jours en 2004 et l'Etat a fini par lui payer des dommages et intérêts de 6340 euros ; Il a purgé une peine de prison en 2005 pour un vol qu'il a toujours contesté : même les images des caméras de surveillance n'avaient pas permis son identification.

Khalid avait donc de bonnes raisons de penser qu'on s'acharnait sur lui, qu'on allait encore le « coffrer » pour rien. Simplement parce qu'il représentait le « coupable de service » pour une police dont nombre d'éléments sont mal disposés envers les jeunes d'origine étrangère.

Khalid prend la fuite vers le canal de dérivation de la Meuse à 200 mètre de là. Encerclé, il s'agrippe au mur de protection qui surplombe le canal en demandant aux policiers ce qu'ils lui veulent et qu'ils le laissent tranquilles (selon de nombreux témoins). Puis il perd prise, glisse et chute dans le fleuve. Il se débat, suffoque, demande secours en criant qu'il ne sait pas nager et finit par disparaître sous l'eau.

Les policiers n'ont rien tenté pour lui porter secours et ils ont empêché certains passants de le faire avant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci, arrivés peu après, ont cherché pendant 35 minutes et ont décidé d'abandonner ; l'un d'eux prétextant qu'on retrouverait bien

un jour le corps du côté de l'île Monsin (plusieurs kilomètres en aval).

Ensuite, il ne se passe plus rien pendant presque trois jours. Le lundi 9 juillet en fin de matinée, sous la pression des médias, les pompiers reprennent les recherches et récupèrent le corps après moins d'un quart d'heure et à seulement quelques mètres de l'endroit du drame.

Même coupable, personne ne peut être ainsi poussé vers une issue fatale. Or, Khalid était de surcroît innocent. Et il voulait vivre. Mais il est mort parce que la police fait peur, parce qu'elle terrorise au lieu de protéger.

Les suites

Côté victimes, une plainte a été déposée contre « x » pour non-assistance à personne en danger. La famille s'est constituée partie civile, notamment pour avoir accès au dossier. Côté autorités, une enquête a été ouverte par l'Inspection générale des services de police sur ordre du Procureur du Roi. — le but : éviter que la police de la zone impliquée enquête sur ses propres agissements.

Côté citoyens, une manifestation, bien que convoquée dans l'urgence

et sans grande préparation, a néanmoins rassemblé, le mardi 10 juillet, près de 300 personnes : des proches, des amis, des représentants de certains partis politiques et des citoyens choqués.

Dans la foulée, un comité de soutien s'est mis en place : pour accompagner la famille de Khalid dans ses démarches judiciaires et pour interpellier les autorités sur leur part de responsabilité par rapport aux méthodes d'intervention (brutales de façon répétées) de la police et à la légèreté de la gestion de l'incident par les pompiers.

Le premier septembre 2007, le comité de soutien a organisé une manifestation qui a rassemblé autour de la famille près de 400 personnes de toutes origines : citoyens belges et non belges, Belges de souche et Belges d'origine étrangère. Elle est partie du lieu du drame pour rejoindre dans le calme l'hôtel de Ville. Elle s'est terminée par une prise de parole d'un membre de la famille de Khalid et la remise d'une lettre au bourgmestre. (1)

Même si elle a rassemblé moins de personnes que prévu, cette manifestation a montré qu'il est important, nécessaire et possible de s'unir, de s'organiser et d'agir de façon autonome autour de revendications concrètes. Cela doit devenir pour nous la principale façon d'interpeller les autorités, de dire que nous ne nous laisserons pas faire et que nous nous mobiliserons pour cela. ■

(1) La presse écrite (*Le Soir*, *La Meuse*, *La libre Belgique*) , a favorablement rendu compte de la manifestation.

Les mots d'ordre de la manifestation (1er septembre 2007)

- Exprimons notre solidarité avec la famille Cherai
- Réaffirmons l'innocence de Khalid
- Exigeons une police qui protège, pas qui terrorise
- Demandons que justice soit faite et que l'enquête puisse aboutir
- Interpellons les autorités sur les mesures qu'elles comptent prendre par rapport aux méthodes d'intervention de la police

Documentation

Comité de soutien de l'UDEP, **Sans-papiers, sans travail ?** Liège, mars 2007, 40 p.

Avec le soutien de syndicats et d'associations, l'Union de défense des sans-papiers (UDEP), a mené une enquête auprès de 58 candidats à la régularisation : 10 femmes et 48 hommes, originaires surtout de l'Afrique noire et du Maghreb.

Pour la plupart, ce sont des personnes qui étaient rassemblées ou impliquées sur des lieux occupés (églises...) pour demander la régularisation. Pour la plupart aussi, ils sont passés par toutes les étapes de la procédure d'asile et sont inscrits à l'Office des étrangers. L'enquête n'a donc pas touché les sans-papiers les plus exploités, car, comme l'écrivent les enquêteurs, les « *tout à fait clandestins ne courent pas les églises. Sans aucune protection légale, ils travaillent de l'aube au crépuscule dans la cueillette, le bâtiment, l'horeca ou les ateliers de confection pour lesquels les filières les ont fait venir. Ils ne demandent pas de régularisation car ils savent qu'ils perdraient directement leur emploi.* »

Il y a en effet deux catégories de sans-papiers : ceux qui ont un minimum d'existence légale (les « 9.3 », ceux qui attendent le résultat d'un recours, divers « sinistrés de la procédure ») et les autres. Un événement périodique les fait se croiser quelques semaines par an : la cueillette - où ils sont tous surexploités « *pour le plus grand profit des grandes chaînes de magasins* ».

Cette enquête, même limitée, apporte un petit complément utile à une étude plus poussée consacrée, elle, au « travail clandestin au sens lourd » avec ses filières maffieuses, ses méthodes esclavagistes, comme on peut en voir une illustration dans les cultures sous-serres d'Espagne (1). L'étude montrait de façon convaincante le rôle de ce travail dans la compétitivité de certains secteurs des économies d'Europe. ■

(1) Isabelle Ponet, *Un tiers-monde à domicile*, Bruxelles, Ed. Fondation Léon Leseil, « Cahiers POS 10 », 2001.



Gilbert Achcar et Michel Warschawski, **La guerre des 33 jours**, La Discorde, 2006, 110 p.

A travers le récit de l'agression contre le Liban en 2006, ce livre analyse les buts des différentes parties : la résistance libanaise et ses soutiens, l'Etat sioniste et ses alliés européens et américains.

Michel Warschawski (textes réunis par), **La révolution sioniste est morte. Voix israéliennes contre l'occupation, 1967-2007**, La Fabrique, 2007, 151 p.

Les textes réunis permettent de se faire une idée du développement du rejet de l'occupation par les Juifs de Palestine et du développement dans leurs rangs du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien.

Paroles d'exils. Récits et témoignages entre l'Afrique et l'Europe, Editions Biliki/Le Chant des Rues, 2007, 550 p.

Ce livre rassemble près de 200 témoignages de migrants originaires d'Afrique. A travers eux, on voit ce que donne dans la réalité la politique des pays européens en matière de ce qu'ils appellent le « contrôle des flux migratoires ». Parmi les facettes multiples de cette réalité, deux principales : 1°) le renforcement de la clandestinité et de ce qui l'accompagne (surexploitation dans le travail au noir, prostitution, emprisonnement sans procès d'adultes et d'enfants, expulsions forcées violentes, logements insalubres à des prix exorbitants, etc...) ; 2°) la sous-traitance de la répression des migrants auprès des pays d'Afrique elle-même avec ce qui l'accompagne (noyés par centaines, réseaux maffieux prospères, etc...).

Jimmy Carter, **Palestine : la paix ou l'apartheid**, Paris, Editions de l'Archipel, 2007, 240 p.

Paru en anglais en 2006, le livre de l'ancien président des Etats-Unis (1977-1981) a fait l'objet d'attaques violentes de la part du Lobby sioniste aux Etats-Unis : il a traité l'auteur de tout : « ami des tyrans de gauche », « antisémite », « diabolisateur d'Israël », etc.... Ce qu'il dit est pourtant très modéré. Il compare la situation en Palestine à l'apartheid en Afrique du sud (sans d'ailleurs relever tous les points de comparaison) et formule des conditions de paix qui sont largement favorables à l'Etat sioniste : des garanties sur la sécurité de l'Etat d'Israël (pas sur la sécurité des occupés), la fin des violences des Palestiniens (pas de celles de l'occupant) et l'octroi d'un Etat aux Palestiniens (sans retour des réfugiés).

Or, même des propositions aussi modérées sont inacceptables pour le mouvement sioniste. Son objectif (s'emparer et dominer l'ensemble de la Palestine) est en effet incompatible avec une quelconque reconnaissance des droits des Palestiniens (en partie reconnus par la troisième condition de Carter). Et c'est la raison de la colère du Lobby.

Mais ce qui est intéressant c'est que le livre de Carter s'est très bien vendu aux Etats-Unis mêmes. Ce qui reflète le changement qui est en train de s'opérer dans l'opinion publique américaine (après celle de l'Europe) sur la question palestinienne. Il a au moins ce mérite. ■



Association Racines et Citoyenneté

► Objectif

Fondée en avril 2003 à Liège, l'*Association Racines et citoyenneté* s'adresse principalement (mais pas exclusivement) aux personnes originaires du monde arabe. En partant de la connaissance de leurs besoins réels, elle vise à promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir pour rencontrer ces besoins. Sur ces bases, l'association entend encourager et développer toutes les activités, les initiatives et les collaborations qui leur permettent de :

- *trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;*
- *contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.*

► A l'actif de l'Association sur Liège

- Co-organisation pendant près de 5 ans d'un rassemblement hebdomadaire de solidarité avec le peuple palestinien sur la Place du Marché (de 2002 à 2007) ;
- Co-organisation de rassemblements en fonction de l'actualité : dénonciation des assassinats par les forces d'occupation sioniste du Cheikh Yacine, de Rantissi, soutien à la grande grève des prisonniers palestiniens, etc...
- Co-organisation de rassemblements et de manifestations de solidarité avec les peuples irakien et libanais (2003 à 2006) ;
- Organisation d'un rassemblement de dénonciation du caractère raciste des caricatures parues dans une journal danois (février 2005) ;
- Co-organisation d'un rassemblement de dénonciation de la répression violente contre les immigrés africains à Ceuta (octobre 2005) ;
- Animation d'un groupe de soutien électoral ayant abouti à l'élaboration de revendications spécifiques en matière de droits culturels et de lutte contre le racisme et les discriminations au niveau communal (2006) ;
- Contribution à l'activité de soutien aux anciens combattants africains contre le nazisme (avril-mai 2007) ;
- Contribution au soutien des luttes des sans-papiers ;
- Publication d'un bulletin trimestriel (15 numéros parus) ayant pour contenu des informations et des analyses axées sur l'égalité des droits des personnes d'origine étrangère et la solidarité avec les résistances des peuples du Moyen Orient ;
- Mise en place d'un centre de documentation sur les mêmes thèmes, etc...

► Coordonnées

Rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège
Tél. : 04 341 50 87 ~ 0497 04 83 64
E-mail : demoise@yahoo.fr
Numéro de compte : 340-1219653-13